

BUREAU

Séance du 23 septembre 2024

Délibération BU20240923_4BIS

**Se substitue pour erreur matérielle à la délibération n°BU_20240923_04
Convention de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours
de l'Indre et l'établissement public régional Aéroport Châteauroux-Centre**

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention de partenariat, ci-annexé, entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre et l'établissement public régional Aéroport Châteauroux-Centre ;

Considérant l'empêchement du président du conseil d'administration et de son premier vice-président ;

DECIDE :

Article unique. La convention de partenariat entre le SDIS et l'établissement public régional Aéroport Châteauroux-Centre, ci-annexée, est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Florence PETIPEZ